



Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

Budget des dépenses
2000-2001

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2001-III-74

ISBN 0-660-61198-8

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

Budget des dépenses
2000-2001

Rapport sur les plans et les priorités

Approuvé

Ministre du Travail

Table des matières

Section I : Messages

- A. Message de la ministre
- B. Déclaration de la direction

Section II : Vue d'ensemble du CCHST

- A. Mandat, rôle et responsabilités
- B. Objectif
- C. Facteurs extérieurs déterminants
- D. Dépenses planifiées

Section III : Plans, priorités et stratégies

- A. Prévisions des dépenses et des équivalents de temps plein (ETP)
- B. Objectif du secteur d'activité
- C. Description du secteur d'activité
- D. Principaux engagements pris à l'égard des résultats, résultats escomptés, activités connexes et ressources

Section IV : Renseignements financiers

Tableau 1 : Source de recettes disponibles et non disponibles

Tableau 2 : Coût net du programme pour le budget des dépenses 2000-2001

Tableau 3 : Liste des lois et règlements

Section I : Messages

A. Message de la ministre

En qualité de ministre du Travail, je suis heureuse de présenter le Rapport sur les plans et les priorités du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail pour l'exercice 2000-2001.

Le CCHST est un partenariat réunissant des travailleurs, des employeurs, ainsi que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Le CCHST est l'institut national canadien pour l'hygiène et la sécurité au travail, fondé pour promouvoir le droit fondamental des Canadiens à un milieu de travail sain et sécuritaire.

L'hygiène et la sécurité au travail se répercutent sur tous les travailleurs, leurs familles et la collectivité. Notre gouvernement est déterminé à collaborer avec ses partenaires pour améliorer l'hygiène et la sécurité au travail.

Le CCHST intensifie actuellement les efforts qu'il déploie pour servir l'ensemble de la population canadienne en élargissant la prestation de services par Internet et en collaborant avec les provinces et les établissements d'enseignement. La promotion de l'hygiène et de la sécurité auprès des jeunes suscitera une meilleure prise de conscience de l'hygiène et de la sécurité au travail et réduira le risque de blessure chez ce groupe.

Le CCHST est déterminé à fournir des renseignements de la plus haute qualité sur l'hygiène et la sécurité aux employeurs de l'ensemble du Canada.

La ministre du Travail,

Claudette Bradshaw
C.P. et députée

B. Déclaration de la direction

<p><i>MANAGEMENT REPRESENTATION</i> <i>Report on Plans and Priorities 2000-2001</i></p>	<p><i>DÉCLARATION DE LA DIRECTION</i> <i>Rapport sur les plans et les priorités pour 2000-2001</i></p>
<p>I submit, for tabling in Parliament, the 2000-01 Report on Plans and Priorities (RPP) for the Canadian CCHST for Occupational Health and Safety.</p> <p>To the best of my knowledge the information:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accurately portrays the department's mandate, plans, priorities, strategies and planned results of the organization. • Is consistent with the disclosure principles contained in the <i>Guidelines for Preparing a Report on Plans and Priorities</i>. • Is comprehensive and accurate. • Is based on sound underlying departmental information and management systems. • I am satisfied as to the quality assurance processes and procedures used for the RPP's production. <p>The Planning and Reporting Accountability Structure (PRAS) on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.</p>	<p>Je présente, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail pour 2000-2001.</p> <p>À ma connaissance, les renseignements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • décrivent fidèlement le mandat, les plans, les priorités, les stratégies et les résultats escomptés de l'organisation; • sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les <i>Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités</i>; • sont complets et exacts; • sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents. • Je suis satisfait(e) des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP. <p>Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.</p>
<p>Name/Nom : _____</p> <p>Date : _____</p>	

Section II : Vue d'ensemble du CCHST

A. Mandat, rôles et responsabilités

Mandat

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) est régi par la *Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail*, L.R.C. 1977-1978, chap. 29, adoptée à l'unanimité par le Parlement du Canada. Cette loi vise à promouvoir le droit fondamental des Canadiens à un milieu de travail sain et sécuritaire et a permis de créer, à cette fin, un institut national (le CCHST) chargé d'étudier et de favoriser, notamment dans un cadre coopératif, l'hygiène et la sécurité au travail pour le bien de tous les travailleurs canadiens.

Rôle et responsabilités

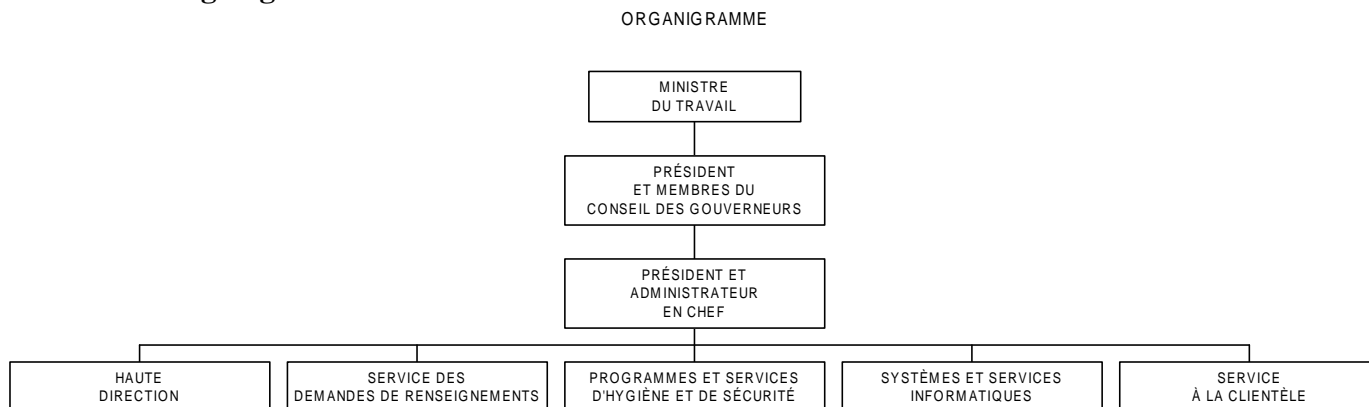
Le CCHST est une source d'expertise et d'information technique impartiale qui appuie les efforts que déploient les gouvernements, les organisations syndicales, les employeurs et les particuliers afin d'améliorer l'hygiène et la sécurité au travail.

La collaboration de sources canadiennes et internationales permet au CCHST d'obtenir des renseignements impartiaux et dignes de foi sur l'hygiène et la sécurité au travail. Le CCHST utilise ces renseignements tels qu'ils lui sont communiqués ou après une analyse critique pour fournir aux Canadiens un service de renseignements confidentiels, gratuits et à jour sur l'hygiène et la sécurité au travail.

Les ressources et les fonds nécessaires pour fournir ce service de renseignements sont dérivés en partie d'un financement accordé par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et en partie des recettes découlant de la commercialisation mondiale des produits et services d'information sur l'hygiène et la sécurité au travail.

Le CCHST est un établissement public indépendant aux termes de l'Annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et rend compte de ses travaux au Parlement par l'entremise de la ministre du Travail.

Tableau 1: Organigramme



B. Objectif

Fournir aux Canadiens une information fiable, détaillée et intelligible sur l'hygiène et la sécurité au travail, information qui facilite la prise de décisions responsables, favorise l'évolution du milieu de travail, sensibilise les intéressés à la nécessité d'assurer un milieu de travail sain et sécuritaire et forme les assises des programmes d'éducation et de formation.

Priorités stratégiques

Le CCHST est régi et dirigé par un Conseil des gouverneurs tripartite. Ce conseil est composé de travailleurs, d'employeurs et de leaders gouvernementaux représentant leurs électors respectifs au Canada. Le Conseil se réunit trois fois l'an pour examiner les politiques et évaluer les travaux du CCHST. Lors de sa réunion de janvier 1997, le Conseil a formulé les principes directeurs suivants pour l'avenir du CCHST, et ceux-ci ont reçu l'appui des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de l'hygiène et de la sécurité au travail :

La *Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail* autorise le CCHST à entreprendre une large gamme d'activités afin de « promouvoir le droit fondamental des Canadiens à un milieu de travail sain et sécuritaire ».

Le Conseil des gouverneurs désire que les principes directeurs suivants servent de guide au CCHST à court et à moyen terme et qu'ils lui permettent d'avancer sur la voie du recouvrement des coûts.

1. Le Conseil réaffirme son engagement à appuyer le CCHST et le rôle utile qu'il joue auprès des travailleurs et des employeurs canadiens. Par ailleurs, le Conseil reconnaît l'importance d'une structure administrative tripartite pour le CCHST.

Le CCHST doit continuer à servir de source impartiale de renseignements techniques et d'expertise à l'intention des travailleurs, des employeurs et des gouvernements et ce, afin d'assurer la santé et la sécurité en milieu de travail.

Le CCHST doit continuer à fournir une analyse et une interprétation critiques de l'information relative à l'hygiène et à la sécurité au travail.

De plus, les trois groupes qui composent le Conseil reconnaissent l'importance cruciale de maintenir la gratuité du Service des demandes de renseignements afin de sauvegarder le droit fondamental des Canadiens à un milieu de travail sain et sécuritaire.

2. Le Conseil et le CCHST devront faire valoir aux ministres responsables la qualité et l'importance du rôle que joue le CCHST afin d'obtenir un large soutien au niveau des politiques et des directives gouvernementales.
3. Le Conseil reconnaît la grande qualité et la nature impartiale des activités du CCHST. Il recommande que le CCHST poursuive ses efforts de consultation et de recherche, tout en relevant le défi de l'impartialité dans un monde compétitif. Le financement conjoint de projets qui ciblent les domaines clés en matière de besoins d'information devraient faire l'objet d'efforts spéciaux de la part du CCHST.

Le Conseil recommande vivement à tous les gouvernements et aux autres organisations de considérer le CCHST comme une source potentielle de services de consultation et de recherche.

4. Le Conseil recommande vivement aux organisations gouvernementales et non gouvernementales, notamment les organisations syndicales et patronales, de collaborer avec le CCHST en vue de permettre l'accès public aux services offerts par le CCHST (sur CD-ROM, par Internet, etc.).
5. Le Conseil recommande au CCHST d'envisager la possibilité de recueillir et de diffuser des renseignements statistiques sur l'hygiène et la sécurité au travail.
6. Le Conseil reconnaît que le CCHST est devenu un répertoire national pour les fiches techniques sur la sécurité des substances (FTSS), et qu'il doit poursuivre ses efforts en vue d'encourager les entreprises à soumettre leurs fiches techniques au CCHST, dans la mesure du possible.
7. Le Conseil recommande que les ressources du CCHST soient disponibles sous la forme la plus pratique pour l'utilisateur, y compris sous forme de document papier.
8. Le Conseil encourage le CCHST à établir des partenariats avec des autorités spécifiques afin de promouvoir la visibilité et la diffusion de l'information du CCHST. Ces partenariats pourraient prendre la forme d'une coopération entre les divers services de renseignements des gouvernements.
9. Le Conseil recommande que les gouvernements et autres autorités fournissent systématiquement au CCHST tous les renseignements suivants : informations techniques, recherches, directives, codes de pratique et pratiques idéales.

C. Facteurs extérieurs déterminants

Le CCHST sert le public en lui vendant des produits et services et en lui offrant gratuitement un service confidentiel de renseignements. Internet a changé le marché afin d'assurer à tous les Canadiens, où qu'ils se trouvent, l'accès instantané à l'information.

Bien que la croissance économique ait été bonne, la vente de produits continue d'être un défi compte tenu de l'évolution constante de la technologie et de l'information gratuite accessible dans Internet. Le CCHST met au point et fournit des services supplémentaires de valeur pour les Canadiens, alors même que nous continuons d'assister à des réductions annuelles des crédits et à la déstabilisation de la base de financement du volet de notre mandat portant sur les services publics.

Les Canadiens deviennent de plus en plus conscients des risques liés à l'hygiène et à la sécurité au travail. Ceux-ci comprennent notamment les risques pour l'appareil musculosquelettique, les dangers chroniques pour la santé et la violence en milieu de travail. Les produits et services sont conçus pour répondre aux besoins des Canadiens. Le CCHST a préparé des publications, les Réponses SST dans Internet, ainsi que d'autres produits qui répondent aux exigences des employeurs et des travailleurs. Notre approche consiste à rejoindre un grand nombre de travailleurs, notamment les jeunes, grâce à notre programme de soutien à l'éducation et aux Réponses SST affichées dans Internet.

Notre stratégie consiste également à établir des partenariats et des ententes de collaboration avec des fournisseurs canadiens de services d'hygiène et de sécurité de grande qualité tels le ministère du Travail, les associations de sécurité et les organismes de normalisation, les commissions des accidents du travail et autres organisations connexes.

Le CCHST ne ménage pas ses efforts pour fournir aux Canadiens de l'information sur l'hygiène et la sécurité compte tenu de ses ressources financières limitées.

D. Dépenses prévues

Tableau 2 : Dépenses prévues

(milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Dépenses brutes du programme				
Président et personnel du CCHST	7,152	7,372	7,372	7,372
Moins : Recettes disponibles	4,109	5,841	5,841	5,841
Dépenses nettes du programme	3,043	1,531	1,531	1,531
<i>Plus</i> : Coût des services fournis par d'autres ministères ou organismes gouvernementaux	332	320	320	320
Coût net du programme	3,375	1,851	1,851	1,851
Équivalents de temps plein	78	87	87	87

Section III : Plans, résultats et ressources

A. Dépenses prévues et équivalents de temps plein (ETP)

Tableau 1 : Dépenses prévues nettes et équivalents de temps plein (ETP)

(milliers de dollars)	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Total des dépenses prévues	3,043	1,531	1,531	1,531
Équivalents temps plein	78	87	87	87

B. Objectif du secteur d'activité

Fournir aux Canadiens une information fiable, détaillée et intelligible sur l'hygiène et la sécurité au travail, information qui facilite la prise de décisions responsables, favorise l'évolution du milieu de travail, sensibilise les intéressés à la nécessité d'assurer un milieu de travail sain et sécuritaire et forme les assises des programmes d'éducation et de formation.

C. Description du secteur d'activité

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) est l'institut national canadien qui protège le droit fondamental des Canadiens à un milieu de travail sain et sécuritaire. Le CCHST ne dépend d'aucun autre ministère fédéral ou provincial et est doté d'un Conseil des gouverneurs tripartite (représentant les travailleurs, l'entreprise et le gouvernement) afin d'aider à assurer la fourniture d'une information intelligible et impartiale aux Canadiens et à leurs employeurs. La diffusion de cette information est assurée par un service de renseignements téléphoniques sans frais ou un service payant utilisant la technologie écrite et électronique la plus moderne. L'information est recueillie auprès de nombreux établissements canadiens et internationaux s'intéressant à l'hygiène et à la sécurité, ce qui en fait l'information la plus complète, la plus à jour et la plus fiable. Cette information est diffusée dans l'ensemble du Canada et dans plus de 50 pays.

D. Principaux engagements pris à l'égard des résultats, résultats escomptés, activités connexes et ressources

Principaux engagements pris à l'égard des résultats	Résultats escomptés	Activités connexes	Ressources
<p>Centre national se consacrant à la promotion et à la diffusion d'une information impartiale sur l'hygiène et la sécurité au travail.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Niveau de satisfaction lié au service de renseignements gratuit. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fourniture d'un service de renseignements gratuit par téléphone, par télécopieur et par courriel. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 1,1 M \$
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Disponibilité accrue des ressources en hygiène et en sécurité pour les Canadiens. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Exploitation d'Internet pour assurer un service à tous les Canadiens. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 50 000 \$
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Reconnaissance mondiale pour sa contribution de premier ordre à l'avancement de l'hygiène et de la sécurité au travail. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Participation à un projet conjoint avec des organisations internationales et commercialisation mondiale de ses produits. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 0,3 M \$
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Niveau de satisfaction/confiance des travailleurs, de l'entreprise et de tous les ordres de gouvernement à l'égard de la qualité et de l'impartialité du CCHST. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Recherche d'une participation continue grâce à la représentation et à la participation du Conseil aux organisations s'intéressant à la sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 20 000 \$
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Reconnaissance accrue de l'importance de l'hygiène et de la sécurité au travail dans les établissements d'enseignement. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Promotion de l'hygiène et de la sécurité grâce au programme de soutien à l'éducation et à des projets conjoints avec les ministères provinciaux du Travail et de l'Éducation. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 50 000 \$

Section IV : Renseignements financiers

Tableau 1: Source de recettes disponibles et non disponibles

(milliers de dollars)	Recettes projetées 1999-2000	Recettes prévues 2000-2001	Recettes prévues 2001-2002	Recettes prévues 2002-2003
CCHST	4,109	5,841	5,841	5,841
Total porté au crédit	4,109	5,841	5,841	5,841

Tableau 2 : Coût net du programme pour le budget des dépenses 2000-2001

Logement fourni par TPSGC	320
Plan d'indemnisation des travailleurs fourni par Développement des ressources humaines Canada	0
Honoraires et autres services juridiques défrayés par Justice Canada	0
	<u>320</u>
Coût total du programme	7,692
Moins :	
Recettes portées au crédit	5,841
Recettes créditées au Trésor	0
Coût net du programme	1,851
Coût net du programme estimé pour 2000-2001	1,851

Tableau 3 : Liste des lois et règlements

Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité(L.R.C. 1985, chap. C-13)